

D'un canton à l'autre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **70 (1982)**

Heft [10]

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Politique

Vaud : il n'y aura pas de secrétariat à la condition féminine

Après la votation fédérale sur l'égalité en juin 1981, Monique Mischler (Soc) déposait au Grand Conseil vaudois une motion demandant la création d'un Bureau cantonal à la condition féminine. La motion étudiée d'abord par une commission parlementaire avait été renvoyée au Conseil d'Etat pour étude et rapport, ce qui est un premier succès.

Le Département de justice et police, chargé de cette étude, procéda à une consultation des « milieux intéressés » : les associations féminines « dans leur ensemble, sont plutôt favorables à la mise sur pied d'un organisme officiel chargé de défendre leur cause », comme le dit le rapport du Conseil d'Etat. Autre succès quand même !

Le rapport du Conseil d'Etat fait l'histoire des progrès de la condition féminine dans le canton, historique tendant à prouver qu'aujourd'hui les Vaudoises ne sont plus tellement à plaindre ; le rapport conclut qu'il n'est pas nécessaire de créer une unité administrative indépendante — les associations féminines étant actives et efficaces — mais que le Conseil d'Etat propose de créer un *secrétariat à la condition féminine* en confiant la responsabilité des questions féminines à un(e) juriste du Service de justice (à mi-temps). Troisième succès puisque c'est une réponse positive, mais... les succès s'amoindrissent : ce n'est pas ce qu'avait demandé la motionnaire !

C'était mieux que rien, se dirent les femmes et l'ADF notamment se déclara « déjà

satisfaite de la proposition du Conseil d'Etat ».

Lors de la séance du Grand Conseil où ce rapport fut présenté aux députés, la discussion qui précéda le vote ne manqua ni d'intérêt ni de mouvement ! Mmes Monique Mischler (un peu déçue quand même), Marie-Louise Jost (GPE), Marguerite Narbel (Lib) et Janine Juvet (Rad) défendirent chacune à leur façon le projet. Christiane Jaquet (POP) annonça l'abstention de son groupe, mot d'ordre qui ne fut pas suivi par tous les membres du parti. Marianne Fritsch (Lib), elle, estime que les femmes sont capables de prendre leurs responsabilités et n'ont pas besoin de rechercher la protection étatique ; créer un organisme à la condition féminine, secrétariat ou bureau, maintiendrait la ségrégation. Deux voix masculines firent remarquer que tout le rapport tendait à prouver l'inutilité d'un secrétariat et que la conclusion était tout à fait contradictoire ; ces députés ajoutèrent qu'il ne fallait pas alourdir l'administration et que ce n'était pas le moment de prévoir de nouvelles dépenses. Lise Perey (Soc), indignée, demanda s'il n'y avait aucun homme pour défendre la cause féminine ! Un radical et un socialiste vinrent exprimer leur conviction de la nécessité de ce secrétariat. Inutilement ! Au vote, 81 non l'emportèrent sur 70 oui et 9 abstentions. (Qui vota oui ? tous les socialistes, tout le GPE, 1 libéral sur 4, 1 radical sur 8, 1 PDC sur 4, 1 PAI sur 10 et 2 populistes sur 5. Comme on le voit les avis étaient bien partagés et ce ne sont pas les mêmes raisons qui poussèrent les gens à voter non).

Echec ? Oui, sans aucun doute, comme il y en a eu beaucoup tout au long de l'histoire du féminisme. Mais les femmes actives, membres d'associations féminines (que j'ai rencontrées depuis ce mercredi 8 septembre) m'ont dit que c'était une raison de plus pour repartir de plus belle dans la lutte. Il en faut plus que ça pour les faire capituler... — (ap)

Au Grand Conseil genevois

Madame et Mademoiselle

Dans une question écrite, Micheline Calmy-Rey, députée, a demandé au Conseil d'Etat que l'appellation « Mademoiselle » ne figure plus sur les registres électoraux, « le fait d'être mariée (appartenant) au domaine de la sphère privée de l'individu (...) ».

Le Conseil d'Etat a répondu qu'au *Contrôle de l'habitant* du canton, toutes les dispositions avaient été prises pour que l'appellation de Mademoiselle soit remplacée par Madame « pour toute personne qui en fait expressément la demande par écrit ».

La belle réponse ! Quelle célibataire prendra expressément la plume pour prier le Contrôle de l'habitant de lui donner du « Madame » ? Comme protection de la sphère privée, il faut le dire, on trouve mieux : non content de savoir que vous n'êtes pas mariée, le fonctionnaire qui vous lira... croira encore que ça vous travaille ! — (cc)

Un service d'accueil pour les victimes d'agressions sexuelles ?

Par voie de motion, deux députés au Grand Conseil, Christiane Brunner et Michel Jörimann, ont demandé au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de créer, à l'intérieur du corps de police, un service spécialement formé pour l'accueil des victimes d'agressions sexuelles. Dans l'exposé des motifs, les deux députés rappellent que plusieurs affaires graves d'atteinte à l'intégrité sexuelle ont eu lieu ces derniers temps, où les victimes ont souffert de devoir expliquer leur cas à des fonctionnaires de police « peu qualifiés pour s'occuper d'affaires de ce genre ». Aussi souhaitent-ils « la mise sur pied d'une équipe formée tant sur le plan psychologique que social (...) non seulement pour enregistrer de telles plaintes, mais aussi pour effectuer une prise en charge correspondant à l'état psychologique des victimes. » Ce service, ajoutent-ils, devrait pouvoir disposer de locaux appropriés, pas nécessairement à l'Hôtel de Police, et bénéficier d'une large information auprès du public. — (cc)

Le point au BCF

Le BCF (Bureau de la condition féminine) brasse beaucoup de papier ? En voici encore ! « Inform'elles », bulletin d'information, de liaison et d'échange, est sorti de presse, pour résumer le travail fourni en trois ans par ce service de l'administration jurassienne, et pour lancer le programme des prochains mois.

Du papier, il en a fallu effectivement beaucoup : pour prendre des contacts, accumuler de la documentation, intervenir, livrer des rapports. Et si le BCF ne crie pas tout sur les toits, il est néanmoins actif sous le sien. Marie-Josèphe Lachat — qui totalise à elle seule plus de 200 séances de groupes ou de commissions, 25 conférences et une bonne dizaine d'exposés à l'occasion de colloques ou de tables rondes — a ses entrées privilégiées dans toutes les antichambres du gouvernement, et des collaboratrices (secrétaire, documentaliste, commission consultative) pour veiller à l'application de l'égalité de droits entre hommes et femmes. Plus aucun projet de loi ne se concocte derrière le dos du BCF, qui mène au besoin sa propre enquête dans différents domaines. Ainsi, celui du travail vient de faire l'objet d'un sondage sur les différences de salaire, tandis qu'une analyse de la formation professionnelle a débouché sur la réalisation d'une brochure diffusée dans les écoles pour inciter les jeunes filles à suivre une formation post-scolaire et à diversifier leur choix professionnel. Dans le domaine des centres de planning familial, une étude est en cours, qui comportera des propositions sur la réorganisation des centres. — (b)

Information sexuelle : Biennois aux urnes

La décision de créer ou non un CISC (Centre d'information sexuelle et de consultation) à Bienne, passera par les urnes le 28 novembre. Elle avait été prise (par 33 oui contre 22 non) au Conseil de Ville en mars dernier, et le projet retenu répondait pour l'essentiel aux vœux des 3217 signataires de l'initiative déposée à fin 1978. Il s'agissait donc d'ouvrir un centre offrant les services d'un médecin, d'un psychologue, d'un conseiller en matière de planning familial, d'un travailleur social et d'un secrétaire, et dont le financement incomberait aux pouvoirs publics. Mais les partis bourgeois, battus au Conseil de Ville, ont décidé de barrer la route à ce projet au moyen d'un référendum. Il est déposé et validé. Tout cela implique que le CISC devra encore franchir le cap de la votation populaire.

Toutes les formations politiques biennoises s'accordent pour admettre les lacunes manifestes en matière d'information et de consultation sur la sexualité et le planning familial en ville. Mais alors que les initiateurs voudraient remédier énergiquement à ces lacunes en demandant à la ville d'injecter annuellement 300 000 francs dans un centre bien équipé, les opposants combattent l'idée de ce qu'ils nomment « une coûteuse polyclinique d'Etat aux frais des contribuables » ou encore « un projet expérimental qui n'est, au

D'un canton à l'autre

fond, qu'un bâtard entre un cabinet médical et un office de consultation ». Ils comptent dans leurs rangs les médecins seelandais, qui furent parmi les premiers à entrer avec virulence dans le débat. Et ils préconisent, pour leur part, une amélioration des organismes existants (parmi lesquels le centre de planning de l'Hôpital régional, ouvert trois heures par semaine, contraint de se consacrer surtout aux problèmes d'avortement qui accaparent 190 de ses 200 consultations annuelles).

Coûteux, le CISC ? Ses initiateurs rétorquent que les dépenses qu'il implique équivalraient au revenu annuel d'un seul spécialiste, et qu'il faudrait sans doute dépenser davantage pour revigorer efficacement les différents services existants. Alors, CISC ou palliatif ? La réponse tombera dans les urnes. Cet important débat biennois est un enfant de l'initiative pour la solution des délais, qui avait mis en exergue les carences biennoises (et cantonales) en matière de prévention et d'information. — (b)

Pétition pour la réinsertion professionnelle (GE)

Par voie de pétition, cinq groupes de femmes (Groupe « Bourses et Formations », l'AMCF, le Centre F-Information, CORREF et le groupe d'initiative OFRA-Genève) demandent au Grand Conseil genevois qu'il prenne les mesures nécessaires pour supprimer toute limite d'âge à l'octroi des bourses pour une formation professionnelle, et qu'il obtienne du Conseil d'Etat une « réelle politique financière d'encouragement aux études et au perfectionnement professionnel ».

Cette pétition s'élève contre la loi genevoise qui régit l'aide financière accordée par l'Etat, loi qui limite à 25 ans (formation en écoles professionnelles) et 30 ans (études universitaires) l'âge d'octroi d'une bourse. « Cette loi », dit le texte de la pétition, « (...) ne tient absolument pas compte des besoins spécifiques aux femmes adultes et les exclut pratiquement de toute subvention officielle ». — (cc)

Création d'un comité vaudois du 14 juin

L'idée de constituer dans le canton de Vaud, à l'instar de ce qui s'est fait à Genève et plus récemment à Zurich, un comité ayant pour tâche de promouvoir l'application des droits entre femmes et hommes, était dans l'air depuis plusieurs mois. Suite au refus, par le Grand Conseil vaudois, de créer un organisme officiel, aussi modeste fut-il, chargé des questions féminines, (voir article ci-dessus), les hésitations de celles et de ceux qui craignaient la multiplication des organes compétents en la matière n'étaient plus de mise.

La séance constitutive, organisée par un petit groupe de femmes d'horizons divers, toutes engagées dans la lutte féministe, a eu lieu le 9 septembre à Lausanne, en présence d'une vingtaine d'associations et groupements intéressés à différents titres aux questions féminines. Onze de ces organisations

ont donné d'emblée leur adhésion : l'Association des mères chefs de famille, les Juristes progressistes, l'Association pour les Droits de la Femme (après quelques tergiversations), le Centre Social Protestant, le Centre Femmes suisses-Femmes étrangères, la Confédération romande du travail, le Syndicat des travailleuses du commerce, et les partis socialiste, GPE (environnement), POP, PSO. D'autres comme la VPOD et un collectif féministe proche de l'OFRA, ont manifesté un intérêt qui pourrait entraîner une adhésion très prochaine. D'autres encore, notamment les partis radical, libéral et démocrate-chrétien, représentés par leurs groupements féminins, attendent d'avoir consulté leurs instances responsables avant de prendre une décision.

Mme Madeleine Gilliard, de Maraçon, 38 ans, ancienne présidente du PS valaisan, a été portée à la présidence du nouveau comité. Elle sera entourée par un bureau de 8 membres appartenant aux différentes associations fondatrices. Le comité vaudois du 14 juin n'entend pas se mesurer avec l'ensemble des problèmes touchant les femmes, qui restent

l'apanage des différentes organisations du canton. Il entend par contre s'attaquer avec détermination aux questions spécifiques d'égalité, dans une optique principalement juridique (quelques juristes participent déjà au bureau et le concours du plus grand nombre d'entre elles (eux ?) est vivement souhaité).

Le programme d'action pour la première année prévoit la mise sur pied d'un séminaire d'information pour les responsables des permanences juridiques ou autres du canton qui sont confrontées à des problèmes d'égalité, et une prise de contact approfondie avec les syndicats, en particulier sur le problème de l'égalité des salaires.

Le comité reste naturellement ouvert à toutes les associations vaudoises intéressées qui voudraient s'y joindre en cours de route ; les personnes désirant y adhérer à titre individuel sont aussi les bienvenues. — (sl)

Adresse de la présidente du comité vaudois du 14 juin : Mme Madeleine Gilliard, 1699 Maraçon.

Messieurs les juges !

Le Tribunal cantonal valaisan vient d'acquitter un homme poursuivi pour viol.

Le Tribunal de première instance l'avait sévèrement condamné. Or, ce tribunal est composé d'une cour de 3 juges, tous mâles, ce qui les rend peu suspects de compromission envers la cause féministe !

Et pourtant, le Tribunal cantonal n'a pas hésité à acquitter souverainement l'auteur du viol, alors que sa victime, vierge avant l'attentat, se retrouvait enceinte.

Il n'est pas facile de dénoncer un tel acte de violence.

Il est pénible de devoir fournir maints détails, à une police parfois impitoyable, à des juges sceptiques, à des proches qui souvent souhaiteraient que l'on se taise.

Tout cela laisse bien supposer qu'une femme n'effectue pas de telles démarches pour le seul plaisir d'écartier un ami un peu encombrant.

L'acquittement prononcé récemment fait de la victime une nymphomane coupable.

Messieurs les juges, à travers elle, nous nous sentons toutes violées !

(ccr)

Groupes & Associations

Genève : une exposition sur l'égalité

Initiative originale, une exposition sur le thème de l'égalité entre hommes et femmes parcourt ce mois le canton de Genève. Mise sur pied par le Comité genevois du 14 juin, cette exposition a pour but de montrer les inégalités qui subsistent dans la vie quotidienne des femmes... à tout âge. Sept étapes de la vie d'une femme sont chacune représentées par un triptyque où figurent, sur le volet de gauche, le rêve, sur le volet central, la réalité et sur le dernier volet les moyens de faire coïncider... le rêve avec la réalité.

Tous les thèmes essentiels à l'égalité des droits entre hommes et femmes sont abordés

à travers les différents âges évoqués. Le premier triptyque, sur la naissance, évoque les problèmes de nom et de nationalité, ainsi que les mythes qui subsistent autour de la naissance d'une fille ou d'un garçon. C'est ensuite la petite fille qui, très tôt, est confrontée aux conditionnements, scolaires ou familiaux, qui détermineront plus tard son comportement. De tableau en tableau, d'étape en étape, on parvient, dans le dernier triptyque, au troisième âge où sont examinées les discriminations relatives à l'AVS par exemple.

Le souci primordial du Comité du 14 juin a été de rendre accessible au plus grand nombre le problème de l'égalité. Aussi les exemples choisis sont tirés des situations les plus concrètes ; les explications juridiques (inévitables) sont présentées de façon très claire, le plus souvent illustrées ; l'idée d'une exposition itinérante, enfin, participe au même désir d'atteindre le plus de gens possible, y compris ceux qui ne se déplaceraient pas pour une manifestation féministe quelconque. Les lieux choisis pour l'exposition sont donc des endroits de passage intense, en plein air... à la portée de tous. — (cc)

D'un canton à l'autre



Sauf en cas de pluie, l'exposition se tiendra encore samedi 9 octobre, le matin, à Carouge (Place du Marché) et l'après-midi, à Onex (Centre commercial Lancy-Onex, devant Migros-poste); samedi 23 octobre, le matin, à Avanchet-Parc (Centre commercial) et l'après-midi, sur la Place du Molard (devant Bon Génie).

Neuchâtel : le nouveau centre « Femmes & Santé »

Il vient d'être créé à Boudry par une dizaine de femmes de professions diverses, âgées de 24 à 42 ans. Son but : donner, au sujet de préoccupations qui sont celles des femmes (contraception, stérilité, grossesse, maladies gynécologiques, etc.), une information adéquate, permettre la confrontation d'options et d'expériences, donner la possibilité de choisir ce qui est préférable, s'entraider en cherchant et trouvant ensemble des réponses satisfaisantes aux questions qui se posent, acquérir un meilleur contrôle de son corps et par-là même de sa santé.

Ne disposant d'aucune subvention, ce centre fait appel à des dons privés et à la contribution des participantes. La cotisation annuelle est de 30 francs au minimum. Il possède une bibliothèque, pour lecture sur place, est ouvert les trois premiers mardis de chaque mois de 14 h. à 17 h. et de 20 h. à 22 h. (sur rendez-vous pour les « consultations »). — (jhd)

Son adresse : Centre « Femmes & Santé », Pré-Landry 15, 2017 Boudry, (CCP 20-7897).

A son programme pour la saison prochaine :

- Contraception (groupe mixte), Fr. 30.—, 26 octobre, 2 et 9 novembre
- Ménopause, Fr. 50.—, 12, 23, 30 novembre, 7, 14 décembre
- Contraception (groupe femmes), Fr. 30.—, 11, 18 et 25 janvier 1983.

Du nouveau au Centre-Femmes

Jusqu'en février prochain, le Centre-Femmes pourra ouvrir tout grand ses portes. Anne, étudiante à l'Institut d'études sociales, a en effet proposé à l'IES de faire son stage au Centre. La demande fut acceptée, c'est une première. Il y aura donc dès maintenant une permanence et, bien sûr, de nouvelles activités. Laissons la parole à la nouvelle animatrice : « Concrètement, voici quand je me trouverai au Centre et ce que je vous propose de vivre ensemble : *les mardis soir, dès 18 h.*, je propose aux femmes intéressées par ce qui tourne autour de la santé de se rencontrer ; *les mercredis, entre 12 h. et 14 h.*, proposition d'échanges de massages, selon notre intuition et/ou nos connaissances ; *les mercredis, entre 14 h. 30 et 17 h. 30*, je me trouverai au Centre qui sera ouvert pour ce que nous avons envie d'y faire. *Les mercredis, dès 18 h.*, atelier de théâtre sur des thèmes féministes. *Les jeudis, dès 10 h. jusqu'à 17 h.* : viendrez-vous, femmes mères et non mères avec des enfants, afin de passer ensemble une journée au soleil, dans l'eau, sur la neige ? Jouer, nous raconter des contes et des histoires ? » — (mg)

Centre-Femmes, 5, boulevard Saint-Georges, 1205 Genève, tél. 29 22 98.

Divers

La littérature féminine à l'honneur

Anne-Lise Stauffer-Grobéty vient d'être honorée du Prix Bachelin 1982 que lui a décerné la Société d'Histoire et d'Archéologie du Canton de Neuchâtel, réunie en assemblée annuelle à Savagnier (district du Val-de-Ruz). Ce prix est attribué chaque année à un écrivain, à un peintre ou à un historien par la Société d'Histoire et d'Archéologie, fondée en 1830 par le peintre et écrivain Auguste Bachelin précisément, qui illustra entre autres des albums sur la guerre de 1870. En 1937, l'une de ses nièces fit un legs de Fr. 10 000.— afin que soit institué un prix dit Prix Bachelin, destiné à des personnalités de ces trois catégories. Du montant modeste de Fr. 500.—, il peut être décerné chaque année. L'Etat le complète en le majorant de quelque 2 500 francs.

Nous avons aujourd'hui le plaisir de pouvoir féliciter la lauréate, notre jeune romancière Anne-Lise Stauffer-Grobéty, de cette remarquable distinction qui vient s'ajouter aux précédentes. — (jhd)

Travail à temps partiel

Une brochure sur le travail à temps partiel a été publiée par les Femmes universitaires de Genève, deux semaines avant la journée du 25 septembre organisée dans le cadre du Comptoir suisse sur le même sujet. Celle-ci ayant lieu trop tard pour en rendre compte dans le présent numéro, nous reviendrons sur l'un et l'autre événement dans le prochain numéro.

A notre agenda :

Maison de la femme Eglantine 6, Lausanne

5 octobre, de 17 à 19 heures : Rencontre avec Mmes Janine Massard et Anca Visdei, qui dédicaceront leurs livres.

7 au 29 octobre, de 14 h. 30 à 18 heures : Exposition d'aquarelles de Renée Couvreur.

14 octobre, à 14 h. 30 : Conférence de M. P.-A. Schneider, vétérinaire cantonal (Union des femmes).

28, 29, 30 octobre : Marché d'artisanat et cafétéria (jeudi et vendredi, de 9 à 19 heures ; samedi, de 9 à 17 heures).

28 octobre au 20 novembre : Exposition de peintures et sculptures de Ludovico de Luigi, peintre vénitien.

Lycéum-Club Rue de Bourg 15, Lausanne

8 octobre, à 17 heures : Mariette de Haller « Lit-on encore Jacques Chardonne ? »

15 octobre, à 17 heures : Récital par l'ensemble « Mobile », formé de Marianne Vincent, Philippe Tschopp et Pierre-André Vincent, flûtistes.

Du 21 au 24 octobre : 28e concours national féminin de musique organisé par le Lycéum-Club suisse.

23 octobre : Examen public sous forme de récital.

24 octobre : Concert public des lauréates à 14 h. 30 à la Maison de la radio.

22 octobre, à 17 heures : Francine-Charlotte Gheri, de retour du Sahel.

29 octobre, à 17 heures : « Alice Rivaz », sa vie et son œuvre, par l'écrivain Roger-Louis Junod.

5 novembre, à 17 heures : « La Chine au passé et au présent », par Suzanne Chlapowski (diapos).

BPW à la salle du Lycéum

12 octobre, à 20 h. 30 : Conférence de Erika Billeter, directrice du Musée cantonal du Palais de Rumine.

Femmes Universitaires rue de Bourg 15, Lausanne

13 octobre : Assemblée générale, souper grec, présentation des nouveaux membres.

Lausanne : orientation personnelle

Le groupe ORPER organise huit rencontres de fin octobre à mi-décembre.

- Une occasion :
- de m'accorder une halte de deux heures dans la semaine
- de prendre le temps de penser à ma vie
- de partager avec d'autres femmes mes questions, mes expériences
- de pouvoir écouter et être écoutée sans jugement.

Que je sois femme seule, femme mariée, travaillant à l'extérieur ou/et dans mon ménage, que mon parcours de vie soit long ou court, un tel groupe peut m'enrichir.

Si je désire en savoir davantage ou m'inscrire, je téléphone au 021/20 04 04 (de 9 à 12 heures) ou au 021/54 21 73.

Cours d'expression orale (GE)

L'Union des femmes et l'Association genevoise pour les droits de la femme organisent à nouveau cet automne un cours d'expression orale, qui débutera le mercredi 20 octobre, à 20 heures, au local de l'Union des femmes, 20, av. Giuseppe-Motta (bus 3, arrêt Grand-Pré). Le cours comprendra six séances de deux heures.

Renseignements et inscriptions: Mme Morand, tél. (022) 35 64 47.

« Pénélope » et la décoration de table (GE)

C'est dans le hall d'entrée d'Eaux-Vives 2000, que les artisanes membres de l'association Pénélope exposeront, fabriqueront et vendront leurs œuvres. Celles dont l'artisanat est un gagne-pain, celles qui en ont fait leur hobby et celles pour qui c'est un complément au gagne-pain. Elles seront plus de 50 à passer un ou deux jours à travailler en public. Venez les admirer du 15 au 30 octobre.

L'accent sera mis sur un concours de décoration de table. Tout le monde, lectrices de Femmes Suisses ou membres de Pénélope, hommes ou femmes, pourront y participer. Il suffit d'avoir des idées! Le thème: réaliser une décoration de table originale sur un thème précis comme par exemple l'automne, Noël, un anniversaire, fête d'un corps de métier (menuisiers, avocats, dentistes), de sportifs ou d'une association féministe...

Une table sera dressée. A vous d'apporter votre décoration. Une photographie de votre réalisation sera prise au pollaroïd et les 30 meilleures décorations seront primées. Il est aussi permis de s'amuser... même en décorant des tables. — (jbw)

Procès du viol: réunion de l'OFRA-Genève

L'affaire du viol collectif qui a eu lieu il y a tout juste un an à Genève (c.f. FS décembre 81) passera à l'audience du 4 octobre à la Chambre d'accusation. A la suite de cette séance, l'OFRA (groupe de Genève) propose une réunion le lendemain soir, 5 octobre à 20 h. 15 au Centre-femmes, bd. Saint-Georges 5, avec les femmes qui auront assisté la veille à l'audience.

Lycéum-Club (Neuchâtel) Fausses-Brayes 3

Du 15 au 19 octobre, Laurence Tripet exposera ses peintures sur porcelaines et faïence (pas de vente). Le 2 novembre à 20 h. 15, Mmes Daisy Berthoud et Christiane Gilliéron parleront du Service éducatif itinérant.

Activités des sections de l'Association suisse pour les droits de la femme en Suisse romande

Lausanne. — Octobre: Conférence de J.-F. Zbinden, Comment un homme conçoit le féminisme (sous réserve). Novembre: Débat sur les problèmes des femmes suisses ayant épousé un étranger (sous réserve).

Vallorbe. — Découverte de femmes étrangères (par ex. Femmes du Yémen, avec Laurence Déonna. Femmes vivant sous le régime de l'Apartheid).

Services de l'ADF

Genève: Consultations juridiques gratuites pour les femmes le mercredi soir, rue Verdaine 13, Genève.

Lausanne: Bureau Information Femmes BIF (tél. (021) 20 04 04. Bibliothèque pour les femmes, à la Maison de la femme, av. Eglantine 6, Lausanne.

ADRESSES UTILES

Information

GENÈVE

F-Information, 1, rue des Barrières, Taverne de la Madeleine, 2e étage, de 14 h. 30 à 18 h. 30 du mardi au vendredi, de 12 à 16 heures le samedi (tél. (022) 21 28 28).

Dialogue, conseils, informations sur tout ce qui concerne les femmes (vie privée et professionnelle, orientation, etc.).

LAUSANNE

Information-femmes, Eglantine 6, le matin de 9 à 12 heures (tél. (021) 20 04 04).

Pour tous les problèmes sociaux, de travail, de formation, d'éducation... rapidement et gratuitement.

DELEMONT

Bureau de la condition féminine, rue des Marronniers 3, (tél. (066) 21 51 11).

Service de l'administration jurassienne. Le BCF, entre autres activités, publie un bulletin d'information (voir ci-dessus) et dispose d'un centre de documentation.

Loisirs, rencontre

GENÈVE

Centre-Femmes, 5, bd St-Georges, (tél. (022) 29 22 98).

Accueil et permanence téléphonique: mercredi de 14 h. 30 à 17 h. 30, jeudi dès 19 heures, vendredi dès 20 heures.

Ateliers: mardis et mercredis (voir ci-dessus).

L'inédite, librairie féministe, vis-à-vis de F-Information.

Suite de la dernière page Geneviève Calame

fatalement routinier. Et la routine, ça m'ennuie. Pour moi, le concert est une forme de communication: j'aime donc jouer ce dont j'ai envie sur le moment et pour cela, je dois pouvoir choisir.»

Des préférences?

« Pas pour un compositeur précis, mais pour certaines œuvres, dans différentes époques, telle ballade de Chopin, telle pièce de Schönberg, la sonate de Berg, les œuvres de Jacques Guyonnet, parce qu'il me semble les comprendre particulièrement bien. D'autres aussi, Bach, Beethoven, mais je ne joue pas leur musique: d'autres le font mieux que moi.»

Composer pour être joué

A moins d'une demande expresse, Geneviève Calame n'interprète pas la musique qu'elle compose. A notre question de savoir ce qu'elle éprouvait lorsqu'elle avait terminé une œuvre, elle nous a répondu qu'elle l'oubliait très vite. Pour la mettre dans un tiroir?

« Non. Il est très rare que j'écrive de la musique sans savoir qu'elle sera jouée. En général, on me demande une œuvre pour une occasion précise. Il peut m'arriver aussi de composer de la musique dont je sais qu'elle est susceptible d'intéresser tel ou tel musicien. C'est vrai qu'il existe encore des compositeurs qui écrivent pour le tiroir. Moi, je ne le fais pas car je trouve inutile d'écrire de la musique qui ne peut être communiquée à autrui. A la limite, je préfère apporter de légères modifications au texte initial, si c'est par là qu'il faut en passer pour que l'œuvre soit entendue.»

Geneviève Calame compose beaucoup de musique électronique, mais elle écrit aussi pour flûte, pour harpe, pour instruments à vent, pour grand orchestre normal et même pour percussions africaines.

« Le contact que j'ai avec les solistes est généralement très agréable. Par contre, c'est parfois difficile avec les orchestres. Les musiciens qui y travaillent sont extrêmement différents les uns des autres: certains vont être réceptifs, ouverts, contents, ou en tous cas désireux de découvrir une musique nouvelle. Les routiniers, par contre, réagissent assez mal. Ce sont souvent des gens plus âgés qui ont

l'habitude de jouer un certain répertoire. Ça les ennuie terriblement d'entendre des sons et de lire une écriture qui leur paraissent bizarres. Ils refusent de faire l'effort et s'en prennent aux compositeurs. J'ai entendu des choses fort désagréables mais j'ai appris à me « blinder » et à ne plus les écouter. Tous les compositeurs, hommes ou femmes, inconnus ou célèbres, connaissent ce genre d'incident.»

Actuellement, Geneviève Calame écrit une œuvre pour harpe en compagnie de la soliste Chantal Mathieu. Cet hiver, elle va travailler la musique électronique dans un studio équipé de 24 pistes d'enregistrement:

« La musique électronique procède d'une démarche totalement différente de l'écriture traditionnelle. La réaction des sons est immédiate, le dialogue permanent, sans intermédiaire.»

Aujourd'hui, la musique et les compositeurs sont en pleine mutation. Ils sont en train de s'affranchir d'une tutelle séculaire, mettant ainsi un terme au traditionnel « non possum » féminin en matière de création musicale.

Eliane Daumont